

## ANNONCES LEGALES

937613



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME (P.L.U.)  
DE LA COMMUNE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

Par arrêté n°2019-120, le maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme. Le projet de modification a pour objet d'apporter des modifications diverses au règlement écrit, de permettre le changement de destination au profit de bureaux, d'équipements d'intérêt collectif (de type salle polyvalente), d'hébergement hôtelier dans le secteur de Valobre, de supprimer et modifier divers emplacements réservés, de créer un nouvel emplacement réservé destiné à un programme de mixité sociale Boulevard Saint-Roch, de modifier un linéaire de diversité commerciale, de créer un nouvel Espace Boisé Classé (EBC) dans le secteur de la Tasque, de créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le secteur de l'Allée du Moulin Vieux, de corriger l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur de l'Entrée de ville Est. A cet effet, Madame CHOPIN MORALES, ingénieur agronome oenologue, a été désignée commissaire enquêteur par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, sur le registre d'enquête, au service urbanisme de l'hôtel de ville, du 3 juillet au 5 août 2019, pendant 34 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de ce service (de 13h30 à 17h). Le public pourra adresser ses observations écrites par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete.publique@mairie-entraigues.fr](mailto:enquete.publique@mairie-entraigues.fr), ou par correspondance au commissaire enquêteur : mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue, 35 place du 8 mai 1945 - 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue. La date limite de réception des courriers est fixée au 2 août 2019, l'enregistrement de la mairie faisant foi. Pour les courriels, la date limite de réception est le 5 août 2019 à midi.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, dès la publication du présent arrêté. Le dossier et les avis émis sur ce dossier seront consultables sur le site internet de la ville : [https://www.ville-entraigues84.fr/ma\\_ville/urbanisme/plans-durbanisme](https://www.ville-entraigues84.fr/ma_ville/urbanisme/plans-durbanisme). Un accès gratuit à ce dossier est garanti par un poste informatique en libre accès au service urbanisme, impasse des écoles.

La personne responsable du projet est le représentant de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, Monsieur le Maire, Guy MOUREAU. La personne référente du projet est Madame Lise CHAUVOT, responsable du service urbanisme de la commune (04 90 83 67 57 ou [urbanisme@mairie-entraigues.fr](mailto:urbanisme@mairie-entraigues.fr)).

Le commissaire enquêteur recevra au 34 place du 8 mai 1945, au 1er étage, à proximité de la salle du conseil les :  
- Mercredi 3 juillet 2019 de 9h à 12h,  
- Vendredi 26 juillet 2019 de 15h à 18h,  
- Lundi 5 août 2019 de 14h à 17h.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport définitif et les conclusions motivées seront remis à la Commune dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête publique.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue et sur le site internet de la ville.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°2 du PLU. Il pourra, au regard des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

M. Guy MOUREAU  
Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

## AVIS

939563

Par délibération n°2019-94 en date du 20 juin 2019, le conseil communautaire de Luberon monts de Vaucluse a accepté, en application de l'article L211-1 du code de l'urbanisme, la délégation du droit de préemption consentie par la commune de Cavailon sur les zones d'activités.

Cette délibération a été affichée au siège de Luberon Monts de Vaucluse le 01<sup>er</sup> juillet 2019. Et ce pour une durée d'un mois.

939629



PRÉFET de VAUCLUSE

### EXTRAIT D'AVIS

2019 - 115A  
AMÉNAGEMENT COMMERCIAL  
Commune de Pertuis

Réunie le 24 juin 2019, la commission départementale d'aménagement commercial de Vaucluse a donné un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, sollicitée par la SAS CAP INVESTISSEMENTS, relative à la création, à l'emplacement d'une friche industrielle, d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 3 350,80 m<sup>2</sup> composé de 2 bâtiments distincts, sur la commune de Pertuis.

Conformément aux articles L. 752-17, R. 752-31 et R. 752-32 du code de commerce, l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial peut, dans le délai d'un mois, faire l'objet d'un recours devant la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC). Ce délai court à compter de l'accomplissement des formalités énoncées à l'article R. 752-30 du code de commerce. Le recours est adressé par tout moyen sécurisé au président de la CNAC. A peine d'irrecevabilité, il doit être motivé et accompagné de la justification de la qualité et de l'intérêt donnant pour agir de chaque requérant. S'il est distinct du demandeur, le requérant doit communiquer son recours à ce dernier, dans les cinq jours suivant sa présentation à la CNAC. A peine d'irrecevabilité, la saisine de la commission nationale est un préalable obligatoire au recours contentieux dirigé contre la décision de l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire. Le maire de la commune d'implantation du projet et le représentant de l'Etat dans le département ne sont pas tenus d'exercer ce recours préalable.

Avignon, le 28 juin 2019  
Pour le préfet,  
le secrétaire général,  
Thierry DÉMARET

## VIE DES SOCIETES

939588

### CHANGEMENT DE NOM

Madame GUILLOT Lucie, Isabelle, Marie, demeurant 42 impasse Gambetta 84200 CARPENTRAS, né(e) le 07/02/1992 à BESANÇON (25), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de DE JUSSIÉU.

Pour avis

## APPEL D'OFFRES

939309



### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SA HLM ERILIA  
Mme Valérie FOURNIER - Directrice Générale  
72 bis rue Perrin Solliers  
BP 13291  
13291 MARSEILLE - 06  
Tél : 04 91 18 45 45  
mail : [correspondre@aws-france.com](mailto:correspondre@aws-france.com)  
web : <http://www.erilia.fr>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Agence/office régional(e) ou local(e)

PRINCIPALE(S) ACTIVITÉ(S) DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Logement et développement collectif;  
L'avis implique un marché public.

OBJET : Marché d'entretien des espaces verts des ensembles immobiliers de l'agence d'Avignon - 2 lots

RÉFÉRENCE ACHETEUR : 16

TYPE DE MARCHÉ : Services

PROCÉDURE : Procédure ouverte

CODE NUTS : FRL06

DESCRIPTION : Allotissement

Lot 1 : Grand Avignon  
Patrimoines d'Avignon et de Vedène. Entretien courant (forfaitaire) et élagage (sur bons de commande).  
Lot 2 : Orange et Bagnols sur Cèze  
Patrimoine d'Orange et de Bagnols sur Cèze. Entretien courant (forfaitaire) et élagage (sur bons de commande).  
Classification CPV :  
Principale : 77310000 - Réalisation et entretien d'espaces verts

LA PROCÉDURE D'ACHAT DU PRÉSENT AVIS EST COUVERTE PAR L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS DE L'OMC : OUI

FORME DU MARCHÉ : Division en lots : oui  
Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.

Lot N° 1 - Grand Avignon - CPV 77310000  
Grand Avignon  
Patrimoines d'Avignon et de Vedène. Entretien courant (forfaitaire) et élagage (sur bons de commande).  
Durée du marché : 60 mois.  
Acceptation des variantes : Non  
Options : Oui

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Reconductions : Non  
Fonds Communautaires : Non  
Aucune

Lot N° 2 - Orange et Bagnols sur Cèze - CPV 77310000  
Orange et Bagnols sur Cèze  
Patrimoine d'Orange et de Bagnols sur Cèze. Entretien courant (forfaitaire) et élagage (sur bons de commande).  
Durée du marché : 60 mois.  
Acceptation des variantes : Non  
Options : Oui

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Reconductions : Non  
Fonds Communautaires : Non  
Aucune

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT  
CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION :  
Début d'exécution du marché à compter de la date de notification du contrat.  
Prix révisibles annuellement. Aucune avance prévue.  
Délai global de paiement des prestations de 60 jours.  
Aucune clause de garantie financière prévue.

CONDITIONS DE PARTICIPATION  
JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT :  
HABILITATION À EXERCER L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE, Y COMPRIS EXIGENCES RELATIVES À L'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE OU DE LA PROFESSION :  
LISTE ET DESCRIPTION SUCCINCTE DES CONDITIONS :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner;  
DC1 (v 2019) ou Déclaration de soumissionner ;

CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE :  
LISTE ET DESCRIPTION SUCCINCTE DES CRITÈRES DE SÉLECTION, INDICATION DES INFORMATIONS ET DOCUMENTS REQUIS :  
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles;

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;

RÉFÉRENCE PROFESSIONNELLE ET CAPACITÉ TECHNIQUE :  
LISTE ET DESCRIPTION SUCCINCTE DES CRITÈRES DE SÉLECTION, INDICATION DES INFORMATIONS ET DOCUMENTS REQUIS :  
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;  
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;  
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

MARCHÉ RÉSERVÉ : NON

## VIE DES SOCIETES

939341

Maître Paul-René MATHIAN,  
Notaire à CHATEAUNEUF DU PAPE (Vaucluse)

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me MATHIAN, notaire à CHATEAUNEUF DU PAPE, le 19/06/2019, de la société civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : PACHA TP  
Forme : société unipersonnelle à responsabilité limitée  
Siège : GORDES (84220), Courtecambe.  
Durée : 99 ans

Objet : en France et à l'étranger :  
Travaux publics, assainissement, réseaux secs et humides, arrosage, terrassement, aménagements extérieurs, location d'engins de chantiers et de travaux publics avec chauffeur, pavage dallage, abattages d'arbres, aménagement et façonnage d'espaces, voierie, réseaux divers et petite maçonnerie, travaux agricoles, démolition, réalisation de terrasse. Tous travaux se rapportant aux activités ci-dessus ;

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Capital social : CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR).  
Gérant : Monsieur Julien André Christophe CHABAUD, demeurant à GORDES (84220) Courtecambe.

Transmission des parts : les statuts contiennent une clause d'agrément. Immatriculation au RCS d'AVIGNON

POUR AVIS ET MENTION  
Me Paul-René MATHIAN, Notaire

PUBLICATION D'ANNONCES

Officielles, Légales,  
Vie des sociétés...

[www.laprovince-legales.com](http://www.laprovince-legales.com)

CONTACTS : [avis@laprovince-legales.com](mailto:avis@laprovince-legales.com) - Stéphanie Mairoud 04 91 84 46 94 / Céline N'Guyen Van 04 91 84 80 19



Nos experts sont à votre service  
pour vous accompagner dans votre projet

+ Saisie en ligne de vos annonces  
légales via une plateforme facile  
d'utilisation et accessible 24h/24.

+ Mise à disposition de modèles  
d'annonces pour vous  
accompagner dans la rédaction.

+ Obtention de votre attestation  
de parution immédiate.  
Consultation du résumé des  
annonces légales avec une  
recherche multicritères.

+ Parution dans La Provence,  
journal habilité par la préfecture  
des Bouches-du-Rhône.

Devis et conseils  
personnalisés

[laprovince-legales.com](http://laprovince-legales.com)

La Provence

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Lot n° 1 : Grand Avignon  
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.  
Lot n° 2 : Orange et Bagnols sur Cèze  
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

REMISE DES OFFRES : 02/09/19 à 12h00 au plus tard.

LANGUES POUVANT ÊTRE UTILISÉES DANS L'OFFRE OU LA CANDIDATURE : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

VALIDITÉ DES OFFRES : 6 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

MODALITÉS D'OUVERTURE DES OFFRES :

Date : le 03/09/19  
Lieu : MARSEILLE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

La candidature peut être présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)), soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME). La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Une visite sur site est obligatoire. Les candidats auront l'obligation, sous peine de nullité de leur offre, de visiter les installations concernées, les renseignements techniques joints au présent appel d'offres n'ayant qu'une valeur indicative. Pour ce faire, les candidats devront prendre contact avec M.GOMEZ DA CUNHA ; Tél 04 32 74 35 71 - [christophe.gomezdacunha@erilia.fr](mailto:christophe.gomezdacunha@erilia.fr) qui vous précisera les modalités et dates de ces visites.

IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE : OUI

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE PUBLICATION DES PROCHAINS AVIS :

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :  
SA HLM ERILIA  
72 bis rue Perrin Solliers  
BP 72 bis rue Perrin Solliers  
13291 MARSEILLE  
Tél : 04 91 18 45 45  
mail : [correspondre@aws-france.com](mailto:correspondre@aws-france.com)

INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS : TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MARSEILLE, 6 rue Joseph Autran, 13281 Marseille - CEDEX 06, Tél : 04 91 15 50 50 - Fax : 04 91 54 42 90

PRÉCISIONS CONCERNANT LE(S) DÉLAI(S) D'INTRODUCTION DES RECOURS : Cf. le greffe du tribunal à l'adresse ci-dessus.

ENVOI À LA PUBLICATION LE : 27/06/19

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS AU JOUE : 27/06/19

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.erilia.fr>